

## Quatrième séance, vendredi 8 mai 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations des personnes élues en mars 2009. – Résolution Daniel de Roche/Jean-Pierre Dorand (réhabilitation de la mémoire des victimes de l'Ancien Régime); prise en considération. – Motion M1007.07 Jacques Crausaz/Emanuel Waeber (loi sur les régions) et Motion M1039.07 Jacques Bourgeois/Charly Haenni (loi spécifique sur la politique régionale); prise en considération commune. – Projet de loi N° 115 modifiant la loi sur la santé (révision partielle); 1<sup>re</sup> lecture (art. 91ss), 2<sup>e</sup> lecture et vote final.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M<sup>me</sup> et MM. Bruno Boschung, Claude Chassot, Heinz Etter, Michel Losey, Jean-Claude Schuwey, Albert Studer, Katharina Thalmann-Bolz et Martin Tschopp.

MM. et M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseiller et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentations

Assermentation de M<sup>me</sup> Sandrine Boillat-Zaugg, vice-présidente de la Chambre pénale des mineurs, de M. Claude Jabornigg, suppléant au Tribunal d'arrondissement du district de la Broye, de M. Edgar Schorderet, assesseur à la commission d'expropriation et de M. Andreas von Kaenel, suppléant au Tribunal d'arrondissement du Lac, élus par le Grand Conseil lors de la session de mars 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Je vous félicite pour votre élection au nom du Grand Conseil et je vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre nouveau mandat. (*Félicitations!*)

### Communications

**Le Président.** Hier matin, lors de sa séance, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de trois commissions ordinaires:

– La première commission, composée de neuf membres, examinera le rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2008. Elle sera présidée par le député Hans Rudolf Beyeler.

– La deuxième commission, composée de onze membres, examinera le projet de décret concernant le plan de soutien de l'économie fribourgeoise. Elle sera présidée par la députée Nadine Gobet.

– La troisième commission, composée de neuf membres, examinera le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées). Elle sera présidée par le député Louis Duc.

Le Bureau a également attribué à la Commission des routes et cours d'eau l'examen du projet de décret relatif à l'ouverture du crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain de la route de contournement de Dürdingen.

### Résolution Daniel de Roche/Jean-Pierre Dorand

(réhabilitation de la mémoire des victimes de la justice de l'Ancien Régime)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** Nous sommes passés d'une motion à une résolution car nous voulions éviter un débat purement juridique sur la réhabilitation juridique ou morale dans un cas, celui de Catherine Repond, pour passer à quelque chose de plus large, même si les juristes, M. Pierre Aeby – il y a septante ans de cela – qui était aussi député, syndic de la capitale, conseiller national et professeur de droit, avait émis l'hypothèse que l'exécution de Catillon était un meurtre judiciaire et que M. Nicolas Morard, archivist d'Etat – il y a quarante ans – l'a démontré.

Alors, pourquoi élargir ce débat? Pourquoi encourager des études? Par exemple, lorsque le Conseil d'Etat a un prix à distribuer, il pourrait le faire pour une de ces études! Je crois qu'il est important de mieux connaître les mécanismes qui ont mené à ces abus.

Je vais poser trois questions et y répondre.

Tout d'abord, le Grand Conseil fribourgeois fait-il preuve d'originalité en votant une résolution sur des cas aussi anciens?

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 mai 2009, BGC p. 624.

La réponse est non. Glaris, sous l'impulsion du député et conseiller aux Etats radical Fritz Schiesser, a réhabilité la prétendue sorcière Anna Göldin, coupable d'en savoir trop sur le père de son enfant, un haut magistrat glaronnais d'il y a deux siècles... L'Assemblée fédérale a réhabilité récemment les Suisses partis combattre en 1936 et 1939 en faveur de la République espagnole, gouvernement légal de l'époque. Vous vous souvenez tous des paroles de Pascal Couchepin en faveur de Maurice Bavaud, qui avait tenté de tuer Hitler au début de la guerre. Le Grand Conseil fribourgeois lui-même, sur proposition de MM. les Députés Garnier (radical), Chollet (PSD), Bourgarel (Vert) et de votre humble serviteur, a réhabilité la mémoire de Julien Schaller, Conseiller d'Etat des années 1848–1856, chef du régime radical, qui a fait de grandes choses avec des moyens contestables et contestés.

Deuxième question: Est-ce le rôle du Grand Conseil de voter de telles résolutions?

Nous avons la compétence de voter des résolutions. Nous avons aussi celle d'exercer le droit de grâce. Je vous demande de relier un instant ces deux éléments. Sous l'Ancien Régime, le droit de grâce existait aussi et le Grand Conseil l'exerçait parfois. Je vais maintenant vous effrayer. Il l'exerçait d'une manière assez particulière. En effet, il permettait au bourreau de tuer le condamné au bûcher avant que les flammes ne s'en chargent! Cette assemblée, notre assemblée, successeur du Conseil des Deux-Cents, n'est-elle pas le meilleur endroit pour réhabiliter moralement et publiquement les personnes injustement condamnées?

Troisièmement: A quoi sert-il de procéder à cette réhabilitation morale? A participer à une sorte de travail de mémoire.

L'Ancien Régime est mort en 1798? en 1831? en 1848? Les historiens divergent. Les mécanismes, qui amènent avant 1798 un Etat qui se réclame du principe du christianisme à mettre au point un système judiciaire qui utilise la torture comme preuve, sont-ils périmés? L'histoire du 20<sup>e</sup> siècle nous montre, hélas, qu'au nom des idéologies on en est arrivé à des systèmes analogues, en pire, en Allemagne ou en Union soviétique. Les démocraties elles-mêmes sont-elles vaccinées contre de tels procédés qui écrasent des individus? L'histoire de la Guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962, a montré que non. Une démocratie, la France, a permis, toléré que la torture soit pratiquée.

Nous avons donc à jouer parfois un rôle purement politique en essayant de tirer les enseignements des erreurs du passé, qui ont, hélas, tendance à se répéter, même au 21<sup>e</sup> siècle!

Herr de Roche wird den Text, die Resolution, auf Deutsch übersetzen, sobald er das Wort hat.

**Rossier Jean-Claude** (UDC/SVP, GL). Est-ce la nostalgie, le remord ou le choc en lisant le livre «Catillon et les écus du diable» qui a incité nos collègues députés à déposer tout d'abord une motion et maintenant une résolution revisitée? Je n'en sais trop rien! Mais je dois dire qu'en prenant connaissance de leur contenu, j'ai été – et c'est le moins que l'on puisse dire – très surpris! Une fois n'est pas coutume! L'histoire racontée dans ce livre était pourtant connue – disons plutôt sa légende – la vie et la mort sur le bûcher d'une femme

à la réputation sulfureuse, pauvre, boiteuse, sortie de la nuit des temps, Catherine Repond, appelée par son surnom «la Catillon de Villarvolard», surnom célèbre puisque utilisé plus tard pour un lieu-dit et finalement pour un dancing au Moléson, réputé et surtout connu pour y faire des rencontres intéressantes, pour ne pas dire intéressées.

Il est vrai, et je vous le concède, qu'entre le 14<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle, la chasse aux sorcières a été une folie criminelle et collective, qui a vu brûler plusieurs milliers de femmes vives pour une simple et bonne raison qu'elles étaient des femmes et qu'à l'époque on pensait que c'était par la femme que le mal était entré dans le monde, les soupçonnant même de faire des pactes avec le Malin qui, en échange de leurs faveurs, leur donnait le pouvoir de jeter des sorts. N'oublions pas non plus que l'Eglise fournissait à ces pratiques infâmes une caution morale et que l'Etat, fort du soutien populaire, avait introduit un code de procédure pénale fondé sur l'aveu obtenu par la torture, sans passer sous silence non plus que les notables, qui siégeaient au gouvernement et dans les tribunaux, ne se faisaient pas prier pour envoyer de pauvres femmes sur le bûcher du Guintzet.

Autres temps, autres mœurs! Laissons donc, chers collègues, à chaque époque ses intrigues et ses injustices! Dès lors, j'ai beaucoup de peine à comprendre le bien-fondé à vouloir aujourd'hui, dans ce Parlement, sans preuves légitimes, réhabiliter la mémoire de l'ensemble des victimes de l'Ancien Régime, d'autant plus que vous ne demandez pas de condamner ceux qui, sans fondement aucun, ont envoyé ces pauvres miséreux sur le bûcher. Quant à votre proposition de demander à l'Etat de favoriser l'étude de ces procès, je me pose sérieusement la question: à quoi cela pourrait-il servir, si ce n'est à remuer le passé, ou tout au moins peut-être, à satisfaire la curiosité de quelques historiens mais en tout cas pas la majorité de nos concitoyens qui trouveraient certainement plus judicieux que dans cette enceinte et tout spécialement par les temps qui courent, on s'occupe des problèmes de notre temps et non de ceux du passé?

C'est pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, que le groupe UDC, à une forte majorité, ne soutiendra pas cette résolution.

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). La résolution qui nous est proposée aujourd'hui a une longue histoire. Elle a débuté pour notre parlement par le dépôt d'une motion qui fut retirée par les motionnaires et ensuite a été suivie d'une résolution. A la suite de quoi, un projet d'une nouvelle résolution a été déposé sur nos pupitres hier matin.

Le groupe libéral-radical est d'accord de réhabiliter la mémoire des victimes de la justice de l'Ancien Régime décrit au point 1 de la résolution mais n'est pas d'accord d'encourager des recherches historiques, puis des publications avec des manifestations ouvertes à un large public décrit sous le point 2. Des recherches historiques ont déjà été faites au début du siècle passé et ont régulièrement continué, notamment à l'Université, avec des travaux de mémoire d'étudiants et, bien entendu, avec l'accès aux archives de l'Etat. Des travaux de recherche historique peuvent continuer

sans pour autant que le Grand Conseil encourage des publications, des manifestations scientifiques ouvertes à un large public. Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'urgence dans ces recherches. En acceptant le point 2 de la résolution, des historiens et autres groupes de recherche vont certainement interpellier notre ministre de la culture, M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, pour lui demander des fonds supplémentaires afin de réaliser des recherches en prenant comme prétexte que ceci est une volonté du Grand Conseil. Et là, bien entendu, il faut dire non! La presse a relaté à plusieurs reprises la réhabilitation de la Catillon par le Grand Conseil, et ceci en gros titres, comme si ce point de l'ordre du jour du Grand Conseil était de la plus haute importance par rapport aux autres sujets. Ne tombons pas dans le sentimentalisme contemporain! Notre canton a beaucoup d'autres dossiers plus urgents et plus importants, eux, tournés vers l'avenir et à faire valoir dans cette période difficile où l'économie chancelle, avec beaucoup d'emplois et de situations familiales et personnelles critiques à la clé.

Cependant, il est important de ne pas mettre sous silence la pratique de la torture, autres mutilations et sévices corporels qui existent encore dans certaines régions du monde. En ce qui concerne le canton de Fribourg, il s'agit d'agissements d'un autre temps pour lequel notre canton a tourné la page lors du renversement de l'Ancien Régime par les radicaux de 1848. A ce moment-là, les instruments de torture ont été détruits de façon à être certain qu'ils ne soient plus réutilisés. Une volonté claire de changer de système avec ces anciennes pratiques a été démontrée et réalisée; et c'est très bien ainsi! Personne ne voudrait faire marche arrière.

Si nous acceptons la réhabilitation de la mémoire des victimes, nous ne sommes pas d'accord de financer et d'accélérer les recherches historiques pour des éléments d'un autre temps, qui sont en l'occurrence conservés dans nos archives cantonales et, qui plus est, ne sont pas une matière vitale et pressante pour notre canton.

C'est avec ces considérations que nous demandons un vote séparé sur les deux points de cette résolution en vous invitant à accepter le point 1, qui réhabilite la mémoire des victimes de l'Ancien Régime et à refuser le point 2, qui encourage les recherches historiques avec publications et manifestations scientifiques. Nous trouverions dommage de refuser l'entier de cette résolution si ce vote en deux temps ne devait pas avoir lieu.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Nous sommes appelés aujourd'hui à réhabiliter un certain nombre de victimes de l'Ancien Régime. Il y a une soixantaine d'années, lors de la Deuxième Guerre mondiale, un certain nombre de citoyens suisses se voient maintenant, à nouveau, portés au-devant de l'actualité parce que nous sommes en train de réhabiliter leur action, qu'elle ait été dans le sens d'accueillir des Juifs qui souhaitaient se réfugier en Suisse ou d'essayer de mettre fin aux agissements plus que catastrophiques de notre voisin allemand.

Aujourd'hui, il y a relativement peu de temps, notre justice fribourgeoise a, par exemple, condamné un

certain nombre de personnes, un certain nombre de citoyens fribourgeois, dont notamment des religieuses, pour avoir simplement donné le gîte à des sans-papiers! Je me pose quand même des questions fondamentales avec cette manière de porter un regard très lucide, très moral et très critique sur nos ancêtres et de ne pas nécessairement avoir toujours la même lucidité sur ce que nous faisons aujourd'hui.

L'histoire, à mon avis, n'a de valeur que si elle nous permet de modifier notre comportement du jour, de tirer les conclusions des graves erreurs du passé. Et c'est cette valeur que je reconnais dans la motion qui nous est soumise aujourd'hui.

J'ai un souhait en tant que député, un souhait qui me tient personnellement et d'une manière très chère à cœur, c'est que personne, dans dix, dans cinquante ou dans cent ans, ne doive s'excuser d'une décision que j'aurais prise aujourd'hui!

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Comme l'a très justement soulevé le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion des deux députés Dorand et de Roche, il n'y a qu'une réhabilitation possible, celle qui est morale, la réhabilitation juridique étant exclue! Mais pourquoi ne réhabiliter que Catillon et pas les autres personnes condamnées à tort sous l'Ancien Régime? Pourquoi une et pas toutes les autres? C'est bien là la volonté de la variante de la résolution que vous avez sous les yeux. Il était important pour le groupe socialiste d'avoir en point 1 un terme général sur le type de victimes plutôt qu'une liste de victimes pas forcément exhaustive, laissant forcément des doutes sur le type de victimes. Je ne reviendrai pas sur les propos déjà tenus des députés Dorand et Rossier, mais, Mesdames et Messieurs, une réhabilitation n'est pas chose anodine. Réhabiliter aujourd'hui veut dire: *«Ils se sont trompés, ils ont fait faux hier!»* Cela veut dire aussi que nous pensons être plus justes que par le passé et qu'à partir du moment où nous décidons de réhabiliter la mémoire de Catillon et de toutes les victimes de l'Ancien Régime condamnées à tort et souvent à mort, nous décidons aussi de prendre nos responsabilités, non seulement pour le présent, mais surtout pour l'avenir et que nous sommes prêts à parfaire notre société. Car il s'agit bien de cela! Cette réhabilitation doit être un geste clair, elle doit être une volonté de notre part de faire mieux que ceux que nous jugeons. J'ai beaucoup entendu dire chez les opposants à cette résolution: *«Et dans cent ans? On va aussi nous juger et vouloir réhabiliter des victimes de notre temps?»* Eh! alors? Pensez-vous que la justice – quand il y en a une – est toujours juste de nos jours? Je suis certain que non, car je sais qu'aucun homme et qu'aucune société ne sont parfaits! Cela ne me gêne donc aucunement que dans cent ans – et j'espère bien avant – des députés, des hommes, des femmes décideront de réhabiliter la mémoire de certaines victimes du 20<sup>e</sup> ou du début de ce 21<sup>e</sup> siècle dans notre canton, mais aussi ailleurs sur notre planète où la torture existe bien réellement encore de nos jours. Il suffit de se pencher sur ce qui s'est passé dans le camp de Guantanamo, sur les lapidations publiques de femmes – mais aussi d'hommes – en Afrique, ainsi que sur ce qui s'est passé dans les Balkans, il n'y a pas plus de quinze ans de cela! Et ce ne sont que quelques exemples connus

qui ressortent, mais il y a tous les autres que nous ne connaissons pas encore, qui sont bien cachés et qui verront le jour demain. Alors réhabiliter la mémoire de toutes les victimes de l'Ancien Régime condamnées à tort et dont les aveux ont été arrachés sous la torture, oui! mais à condition qu'il y ait une volonté de conscience de nos actes et de parfaire notre société, notre justice le plus possible pour le futur. Sans cela, cette réhabilitation n'a pas de valeur à mes yeux et à ceux d'une majorité du groupe socialiste qui soutiendra cette résolution.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Très révélateur, l'écho qu'a soulevé la résolution de nos deux collègues demandant la réhabilitation de la Catillon. Révélateur, disais-je, de notre société tellement tournée vers le rationalisme et le matérialisme qu'elle doit rechercher des antidotes! Le succès du livre «Les Guérisseurs», de la Fribourgeoise Magali Jenny, est un autre exemple de ce phénomène.

Cela dit, la résolution pose des questions intéressantes. Peut-on relire les faits d'une période aussi éloignée avec un regard d'aujourd'hui? Quelle catégorie de personnes mérite-t-elle d'être réhabilitée? Pour éviter tout risque d'anachronisme, je suis d'avis qu'il est essentiel de sortir d'un contexte strictement juridique et de traiter le sujet sous son aspect avant tout historique. Et dans ce contexte, je salue le fait que les deux motionnaires aient transformé leur motion initiale en une résolution; celle-ci devient ainsi une déclaration solennelle de notre Grand Conseil équivalant à un réhabilitation morale des victimes.

Les faits relatés, suite aux recherches historiques entreprises en particulier par l'historienne Kathrin Utz Tremp et relatés dans le roman de M<sup>me</sup> Josiane Ferrari-Clément, ces faits ne sont pas anodins. Catherine Repond, ainsi que d'autres victimes, a été torturée, violente et violée sous prétexte de lui faire avouer des faits qu'on voulait lui faire avouer! Même si l'on se replace dans le contexte de l'époque, ces faits restent inacceptables et inadmissibles. Comme le philosophe français Michel Serres, je pense que l'histoire joue le rôle d'un tribunal permanent et que ce rôle est essentiel pour un véritable développement, pour un véritable progrès de notre société qui doit constamment savoir se remettre en question.

Cette démarche n'est pas anachronique et a un rôle éminemment pédagogique. Il serait prétentieux de prétendre que notre monde moderne a atteint un tel niveau de perfection que cette démarche en devient inutile.

En demandant une réhabilitation de toutes les victimes de la justice de l'Ancien Régime, la résolution évite de devoir faire un choix – toujours arbitraire – pouvant aussi donner lieu à de nouvelles injustices.

En conclusion, avec une grande majorité du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à soutenir la résolution de nos deux collègues Jean-Pierre Dorand/Daniel de Roche demandant une réhabilitation de la mémoire des victimes de la justice de l'Ancien Régime.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Permettez-moi également d'ajouter ma voix au nom de l'acceptation de cette résolution qui nous est soumise ici parce qu'elle

servira en quelque sorte de réhabilitation, non seulement pour la Catillon mais également pour toutes les victimes de l'Ancien Régime et de sa justice expéditive.

Chers collègues, les générations futures sont souvent appelées à répondre des erreurs et des crimes des générations passées. Bien sûr qu'on va vous dire que bien des siècles plus tard cela n'a absolument aucun sens et que l'intérêt évidemment, se disent-ils, est dans la beauté du geste! Néanmoins, il s'agit en fait pour nous – et c'est là que c'est important – de répondre non! à une génération d'ignorance, à l'abus de la justice à l'encontre d'individus qui se sont trouvés, souvent bien malgré eux, entraînés dans des spirales qui, souvent, les dépassaient. Il s'agit également de refuser des situations politiques qui sont liées à une situation donnée et qui écrasent finalement ceux qui les subissent. Face à l'histoire, notre société a – et cela fort heureusement – reconnu bien des erreurs, notamment dans les cas de terribles exterminations de peuples et d'individus aux seuls motifs de leur appartenance ethnique, religieuse, de leur histoire, à travers des génocides, des tortures, des massacres. Tout cela qui était le fait de régimes dictatoriaux, militaires et même des régimes très proches de nous, si l'on pense aux régimes militaires des pays d'Europe comme l'Espagne ou la Grèce.

Notre société ne saurait s'accommoder d'une facile tendance à l'oubli face à ce qui a été fait jadis aux seuls motifs que le temps a effacé bien des peines. Notre sens de la justice guide ce geste de reconnaissance qui, bien sûr, n'aura aucun effet direct sur les victimes elles-mêmes mais qui contribuera en tout cas à affirmer le respect démocratique de l'Etat de droit, respect qui se veut avant tout orienté vers les droits humains dont, finalement, nous sommes tous les garants en notre qualité de député(e)s. Mais cela implique également que nous acceptions la poursuite des efforts de recherche afin d'éviter que la chape de l'oubli – bien confortable, il faut l'avouer – ne s'abatte sur les années noires de notre histoire.

C'est pour cela que je vous propose d'adopter la totalité de cette résolution.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Die Hinrichtung von Frau Repond und noch vieler anderer, die durch Folter oder Verbrennen einen grausamen Tod gefunden haben, muss schrecklich gewesen sein. Liebe Grossräte Dorand und Herr Pfarrer de Roche: Wäre es nicht besser, wenn Sie uns Parlamentarier aufgefordert hätten, für diese Opfer jeden Abend ein Gebetlein zu verrichten? Damit wäre diesen Armen Seelen besser geholfen als durch eine Rehabilitation.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Je soutiens cette résolution et je remercie ses auteurs mais surtout l'historienne Kathrin Utz et ses collègues qui ont permis de faire la lumière assez détaillée sur au moins un cas de torture et de mise à mort d'une femme dans une injustice de l'Ancien Régime.

Je suis assez étonnée et surprise par la mécompréhension de ce terme dont ont fait part d'assez nombreux collègues, assis à ma gauche, mais faisant de la politique masculine à ma droite. J'aimerais quand même

dire que si nous sommes tous le produit de notre passé, il faut aussi étudier ce passé pour tirer les leçons de ce qui est arrivé aux générations de l'Ancien Régime mais peut-être aussi à nos pères et à nos mères il y a quelques décennies seulement, voire quelques années. Il faut faire la lumière sur ces faits et il faut se donner les moyens pour faire la lumière sur ces faits. Donc, je pense que c'est un devoir de l'Etat de financer aussi des études qui permettent de tirer les leçons du passé. Je suis d'accord avec mon collègue Benoît Rey que les erreurs judiciaires ne se sont pas seulement produites sous l'Ancien régime, mais qu'elles se produisent aujourd'hui et qu'elle se sont produites encore il y a quelques années ou quelques décennies sous le régime démocratique que nous connaissons actuellement. Mais je ne suis pas d'accord quand il pense qu'il faut s'occuper de cela et moins du passé. D'abord, il faut utiliser le passé pour faire mieux aujourd'hui et pour faire autrement aujourd'hui. Dans ce sens, je regrette beaucoup que la motion ait été retirée parce que l'élément de réponse du Conseil d'Etat qui refuse la réhabilitation juridique, et non seulement morale, ne peut satisfaire. Dire qu'on n'a pas de loi aujourd'hui parce que le régime a changé et qu'on n'a pas la possibilité d'annuler ce jugement est un très dangereux raccourci, un très dangereux précédent. Heureusement que d'autres cantons et que d'autres Etats n'ont pas agi de la même manière! Le Grand Conseil glaronnais a dit pour Anna Göldin qu'il se reconnaissait comme successeur aussi de l'Ancien Régime, il reconnaissait que c'était une erreur judiciaire et il a déclaré Anna Göldin innocente. J'estime que pour les victimes de la justice de l'Ancien Régime, mais peut-être aussi de notre régime il y a quelques décennies, c'est très important de prononcer aussi une réhabilitation juridique et de déclarer leur innocence.

D'ailleurs, si on regarde autour de nous, dans les autres pays, un très long débat de tous les spécialistes, philosophes, juristes, historiens a été mené dans l'Allemagne fédérale. Et c'est seulement la reconnaissance du régime nazi qui avait fauté et les excuses présentées pour les dégâts faits par ce régime qui ont permis de retrouver une certaine sérénité et d'apporter une reconnaissance aussi de cet Etat. C'est le courageux Chancelier allemand Brandt qui s'est excusé auprès des victimes. C'est la reconnaissance qu'on a aussi, il ne s'agit pas de responsabilité personnelle, mais souvent dans une filière familiale et dans une filière d'Etat, on reconnaît une responsabilité pour ce qui s'est fait dans notre Etat dans le passé. Donc je souhaiterais quand même qu'on revienne sur cette idée, qu'on vote aujourd'hui la résolution, mais que l'Etat fasse des études un peu plus approfondies pour pouvoir dire aussi: «On fait une fois une réhabilitation juridique».

Un dernier élément qui semble important et qui n'était pas mentionné du tout, les victimes d'erreurs juridiques de l'Ancien Régime étaient essentiellement des femmes. Dès lors, il est important de reconnaître une fois qu'il y a eu aussi un pouvoir masculin qui a condamné des femmes. Nous allons voter sur la médecine complémentaire dans quinze jours. Qu'ont fait ces femmes? Elles ont utilisé les moyens de la médecine complémentaire, de la phytothérapie, de leur expérience comme sages-femmes, et ces femmes ont été

tuées pour cela parce qu'elles faisaient de la concurrence aux médecins officiels. Donc c'est aussi une reconnaissance d'un savoir-faire qui est précieux pour nous aujourd'hui, qui a un certain sens et c'est pour cela que je vous invite à voter cette résolution.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Permettez-moi tout d'abord de féliciter les porteurs de cette résolution. Mesdames et Messieurs, si nous nous reportons à quelques années passées – et il n'y a pas très longtemps – les chambres à gaz qui ont été niées par des hauts dignitaires de l'Eglise, les génocides au Rwanda – je peux en parler, j'ai une propre cousine qui a dû rentrer in extremis du Rwanda – les drames de Bosnie et d'ex-Yougoslavie, je crois que tous ces drames sont aussi l'objet d'une politique et d'une justice à deux vitesses.

J'avais neuf ans – c'est peut-être une chose qui n'a rien à voir avec des idées politiques – nous étions à l'école primaire, nous étions cinquante-deux dans une petite école, et on entendait notre régent, mon oncle, qui avait été chercher la radio pour nous annoncer ce terrible crime qui venait de se dérouler à Maraçon. Je ne veux pas ici jeter une certaine émotion, mais je pense que là aussi il y aurait un devoir de recherche, de reconnaissance vis-à-vis de ces victimes. J'ai une sœur d'une des personnes assassinées qui habite chez nous. Et là, qu'est-ce qu'on a fait? Mesdames et Messieurs? Personnellement, cela me reste à travers la gorge, comme à tout le monde je pense. Eh! bien, je félicite, moi, ceux qui ont déposé cette résolution! Je pense que pour les générations actuelles et les générations futures, c'est un exemple à ne pas renouveler.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Der Grosse Rat des Kantons Freiburg erklärt, dass er das Andenken der Opfer der Justiz des Ancien Regime, deren menschliche Würde nicht respektiert wurde und die unter der Folter gestanden haben, rehabilitiert. Er erklärt, dass er zu historischen Forschungen ermutigt, wie auch zu wissenschaftlichen Veröffentlichungen und Veranstaltungen für ein breites Publikum über den Absolutismus, die Folter, die Toleranz und Intoleranz und über die willkürlichen Prozesse, die zu schrecklichen Verurteilungen geführt haben. Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe diese Resolution nicht mitunterschieden, um über die Asche zu wachen – auch wenn die Asche dieser Frau und dieser Frauen etwas Schreckliches ist –, sondern weil ich die Flamme der Gerechtigkeit nähren möchte. Ich glaube an die Humanisierung durch die Kenntnis der Geschichte. Vor 500 Jahren hat Johannes Calvin gesagt: «Historia vitae magister», man könnte auch sagen: «Historia vitae doctor» – «Die Geschichte lehrt das Leben» oder «Durch das Lehren wird das Leben auch geheilt». Die Hexenausstellungen von heute, in Murten, im Staatsarchiv zeigen, dass das Thema aktuell ist. Jean-Pierre Dorand hat es Ihnen schon gesagt: Wir sind auf die Idee gekommen, Catillon zu rehabilitieren, weil der Kanton Glarus Anna Göldin rehabilitiert hat. Ich glaube, in erster Linie waren Hexen Sündenböcke für irgendwelche gesellschaftliche Spannungen und man hat sich an ihnen ausgetobt. Es gab einen richtigen Hexenwahn

in unseren Breitengraden. Das war schlimm für diese Frauen, aber auch für Männer. Es gab auch Männer, die wegen Hexerei verurteilt wurden.

M. Rossier, ce que j'aimerais vous dire, c'est qu'il n'y avait pas seulement des femmes – la plupart du temps – qui étaient torturées et jugées mais il y avait aussi des hommes qui étaient accusés de sorcellerie. Vous dites: «Autre temps, autres mœurs»! Certes, mais je pense que qui ne connaît pas son passé, est condamné à le répéter et ça il faut absolument l'éviter.

M. Morand, j'ai beaucoup de respect pour votre proposition de fractionner la résolution, mais vous comprendrez aussi qu'on s'y oppose, c'est-à-dire qu'on laisse décider cette assemblée si on fractionne ou on ne fractionne pas. Nous pensons que c'est important qu'il y ait une suite logique, qu'il y ait des recherches à encourager, comme l'a d'ailleurs aussi proposé le Conseil d'Etat dans sa réponse à notre motion.

Je vous pose la question: si on n'avait pas fait de recherches historiques, est-ce que vous sauriez qu'on a brûlé les instruments de torture et de mise à mort? Alors, voilà un résultat, un beau résultat, des recherches historiques!

Ich danke Kollege Rey, dass er daran erinnert, dass es noch andere Rehabilitationen gab. Ich selber wurde – das hab ich hier schon einmal gesagt – zu 300 Franken Busse verurteilt, weil ich in unserem kirchlichen Zentrum Sans-Papiers beherbergt habe. Ich verlange keine Rehabilitation dafür, ich habe mich damals selber angezeigt. Ich bin also selber Schuld, dass ich diese Busse bezahlen musste.

Je comprends également bien les propos de Nicolas Repond. Je pense qu'il est juste qu'une équité de traitement soit faite avec les victimes de l'Ancien Régime, bien qu'on perde un peu la concrétisation historique. On pensait en réhabilitant Catillon, parce que c'était la dernière, on dit aussi quelque chose sur tous les prédécesseurs. Mais voilà, si c'est pour toutes les victimes, c'est aussi bien!

Je ne peux que souscrire à ce qu'a dit mon collègue André Ackermann et pense effectivement qu'il faut lutter contre tout ce qui est de l'ordre de la justice d'opinion et c'est ce qui a été en vigueur pendant l'Ancien Régime. Cela signifie qu'on poursuivait les convictions et les différences, soit de sexe, soit d'orientation sexuelle, etc. Dans ce sens-là, je ne peux que souscrire à ce qu'a dit M<sup>me</sup> Erika Schnyder.

Meinem Kollegen Roger Schuwey muss ich leider antworten, dass die Reformierte Kirche die Seelengebete nicht kennt – schon seit dem 16. Jahrhundert. Ich denke auch, dass sich Gebet und politische Aktion nicht ausschliessen sondern eher gegenseitig bedingen. Insofern bete ich mit Ihnen und ich tue auch Politik mit Ihnen, wenn Sie das wünschen.

Je peux souscrire à ce qu'ont dit M<sup>me</sup> Christa Mutter et M. Louis Duc.

Je vous propose d'accepter notre résolution telle quelle et vous prie de ne pas fractionner notre résolution.

**Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie tout d'abord toutes les intervenants et tous les intervenants pour la discussion sereine. Je ne veux pas juger de la portée de cette résolution, mais

je constate que les médias suisses, ce matin, vous regardent, Mesdames et Messieurs les Députés.

Le Conseil d'Etat s'est exprimé sur la motion des deux députés d'une manière détaillée et différenciée. Il a d'abord fait un constat et a remarqué qu'il y avait d'innombrables victimes de la torture également dans notre canton de Fribourg. En ce qui concerne les victimes, il n'y avait pas seulement les soi-disant sorcières et sorciers, mais également des victimes, comme les homosexuels ou ceux qui étaient accusés d'hérésie, des personnes marginales, des prostitué(e)s et d'autres.

Le Conseil d'Etat a ensuite souligné que l'Ancien Régime n'existe plus et que la création de l'Etat libéral de droit, en 1831 dans la plupart des cantons, et en 1848 sur le plan fédéral, représentait une rupture définitive avec la justice de l'Ancien Régime et qu'il n'existe pas de continuité entre l'Ancien Régime et l'Etat libéral. Et ce dernier n'a donc pas à assumer les crimes du régime auquel il a mis fin.

Nous avons, ensuite, rappelé un décret de ce Grand Conseil, de 1848, réhabilitant la mémoire de M. Nicolas Geinoz. Je cite ce décret de vos anciens collègues: «*La république régénérée doit reconnaître aujourd'hui ces nobles dévouements, réhabiliter la mémoire des victimes et donner à leurs descendants une éclatante satisfaction*».

Le Conseil d'Etat a ensuite examiné la question de la réhabilitation. Il a constaté qu'il faut d'une manière ou d'une autre réhabiliter une mémoire de ces malheureuses personnes. Il a, par contre, clairement dit qu'une réhabilitation juridique n'était pas possible. D'abord, pour les raisons que je viens d'évoquer, il n'est pas responsable des actes de l'Ancien Régime; ensuite, parce que la réhabilitation, dans le nouveau code pénal suisse, n'existe tout simplement plus. Et, là je dois quand même un peu contredire M<sup>me</sup> la Députée Mutter quand elle fait des comparaisons avec les victimes des nazis. Les victimes des nazis, cela date de 50 à 60 ans quand la République d'Allemagne s'est excusée, a réhabilité les victimes, alors que la Catillon et les autres victimes dont on parle aujourd'hui, cela date de 250–300 ans. Donc il n'y a plus de descendants de ces personnes-là. Une autre raison existe. Il ne faut pas, à notre avis, «privilégier» une seule victime, la Catillon! On vient de dire qu'il y avait des milliers d'autres victimes. Il n'y a pas de raison de réhabiliter uniquement une seule personne.

Dès lors quelle est la forme de cette réhabilitation? Le Conseil d'Etat vous a répondu qu'il s'agit de rétablir la mémoire des victimes. Ce processus, avons-nous dit dans notre réponse, peut aussi prendre la forme de recherches historiques, de publications et d'autres manifestations, comme le relève la motion. Je remercie les motionnaires d'avoir retiré leur motion, selon le désir du Conseil d'Etat. Et je peux dire que la résolution reflète l'esprit, en tout cas, de la réponse du Conseil d'Etat.

Maintenant, il y a la question de l'interprétation du deuxième point de cette résolution qui vise à encourager des recherches historiques. Je vous laisse évidemment juge de ce texte. Je peux simplement dire que dans l'esprit du Conseil d'Etat, ce n'était pas quelque chose de contraignant; cela n'était pas demander des crédits supplémentaires, mais plutôt de continuer dans

les actions qui existent déjà, peut-être de temps en temps accorder un prix pour une publication. Il y a d'ailleurs déjà des publications. Il y a la publication de M. André Schoenenweid, du Service de la législation, dans la Revue fribourgeoise de jurisprudence de l'année passée, où il parle de l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le canton de Fribourg, «Chronique législative d'une histoire mouvementée». Il y a également la publication dans la source du droit fribourgeois qui va être publiée où il y aura une exposition, le 28 mai à Fribourg. Il y a eu d'autres expositions, notamment au musée, à Morat, une exposition sur les soi-disant sorcières, qui est d'ailleurs très bien et qui perdure.

Donc, il ne s'agit pas ici de vouloir accorder des crédits supplémentaires. Si vous refusez le point 2, il faut bien être conscient qu'un signal tout de même négatif sera donné vis-à-vis de l'extérieur. Cela pourra être interprété dans le sens qu'on ne souhaite pas faire la lumière dans cette histoire. Je pense que ce signal peut être fort, si vous soutenez aussi le point 2.

**Le Président.** Les auteurs de la résolution sont venus vers moi et m'ont annoncé qu'ils acceptaient le fractionnement de cette résolution. Nous allons donc procéder à deux votes.

– Au vote, le point 1 de la résolution (réhabilitation de la mémoire des victimes de la justice de l'Ancien régime) est accepté par 69 voix contre 21. Il y a et 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 69.*

*Ont voté non:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP),

Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 21.*

*Se sont abstenus:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 8.*

– Au vote, le point 2 de la résolution est rejeté par 49 voix contre 44. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 44.*

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*Se sont abstenus:*

Buchmann (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 5.*